

tonne, mais ce prix a presque doublé une fois qu'il est nettoyé, classé et prêt à être expédié en Ontario. De plus, si nous n'achetons pas la meilleure qualité, nous constatons, en le déchargeant, que chaque wagon de charbon albertain contient environ trois tonnes de charbon mou. A mon sens, l'honorable député devrait s'abstenir de faire de telles déclarations, susceptibles d'induire ses collègues en erreur.

M. ROSS (St. Paul's): Le ministre m'apprend que la taxe de transport sur le charbon albertain est de \$8—soit 40c. les cent livres. Par contre, le tarif pour une wagonnée de savon expédiée de Toronto à Vancouver est de \$1. Le taux sur le savon est plus élevé que sur le charbon, bien que le premier doive traverser les montagnes. En même temps le charbon albertain est transporté à Toronto au tarif de 40c. les cent livres. Je ne tiens pas à parler continuellement de Toronto, mais c'est évidemment notre grand centre d'industrie. Ce tarif me paraît donc élevé en regard de celui que doit acquitter le savon expédié à Vancouver. La raison que l'on allègue, si je ne m'abuse, pour expliquer cet état de choses, est que le tarif de transport du savon est établi en vue de soutenir la concurrence des compagnies de navigation, mais ce n'est pas le seul cas où les taxes de transport par rail concurrencent le tarif de transport par eau. La question est des plus importantes. Ainsi que le ministre l'a dit, nous ne pourrions rien faire tant que le prix du charbon domestique n'aura pas été abaissé, par la réduction soit du tarif de transport soit du prix à la mine, à un niveau permettant la concurrence. Je me demande si l'on sait au juste combien il en coûte pour transporter un train de charbon à Toronto. Existe-t-il des statistiques à cet égard, ou nous en remettons-nous à un chiffre arbitrairement fixé au maximum possible par les compagnies de chemin de fer. Voilà qui est très important lorsqu'il s'agit de conserver nos devises canadiennes. Chaque dollar américain économisé nous sera d'un précieux secours. J'exhorte donc le ministre à prendre toutes les mesures possibles à cet égard, et je suis sûr que le public ne lui refusera pas sa collaboration, quand il connaîtra l'urgence de nos besoins. Cependant, le Gouvernement devra prendre l'initiative dans cette affaire. Si je m'en suis tenu au charbon de l'Alberta, c'est que je ne connais presque rien de la houille de Nouvelle-Ecosse. J'en ignore la qualité. J'imagine que ce que j'ai dit du charbon de l'Alberta s'applique à la Nouvelle-Ecosse, bien qu'on puisse utiliser le charbon de la Nouvelle-Ecosse à Montréal, tandis qu'on ne peut l'utiliser dans la même mesure à Toronto.

[M. Soper.]

M. GILLIS: De quelle façon paie-t-on les subventions? Si la Dominion Steel and Coal Corporation expédie un million de tonnes de charbon en Ontario, elle présente un état de compte; le ministère se fonde-t-il sur cet état de compte pour effectuer le paiement? On m'informe aussi que le charbon, extrait et vendu en Nouvelle-Ecosse, puis transporté à une vingtaine de milles, donne droit aux mêmes subventions que le produit transporté en Ontario. Cela est-il possible?

L'hon. M. CRERAR: Aucune subvention n'est accordée pour le charbon utilisé en Nouvelle-Ecosse.

M. GILLIS: Le ministre en est-il bien sûr?

L'hon. M. CRERAR: Très sûr.

M. GILLIS: Je n'en suis pas aussi certain.

M. HANSELL: Je ferai remarquer au comité et à la population du Canada que la subvention au transport du charbon n'est pas payée aux entreprises charbonnières. Les mineurs eux-mêmes ne bénéficient pas directement de cette aide. La subvention s'applique au transport du charbon; on l'accorde aux chemins de fer et aux entreprises de transport. L'industrie charbonnière,—patrons ou employés,— ne bénéficie qu'indirectement des octrois qui permettent à l'industrie de concourir sur les marchés où autrement elle ne pourrait vendre et ne vendrait pas effectivement autant de charbon. Naturellement, je crois que c'est un avantage considérable.

Un honorable député vient de parler de publicité. Je demande au ministre si ses services annoncent le charbon canadien soit au Canada, soit à l'étranger.

L'hon. M. CRERAR: Non, le ministère n'a rien dépensé pour annoncer le charbon canadien au pays ou à l'étranger.

M. HANSELL: Il s'est fait, toutefois, un peu de publicité. Dans le numéro de mars de la revue *Liberty* a paru un article intitulé *Les ressources inutilisées du Canada*. Ce long article invitait les Canadiens à utiliser la houille canadienne. Puis, le numéro d'avril du *Maclean's Magazine* contenait un article éditorial intitulé *Une politique nationale du charbon en temps de guerre*. De plus on trouve un article dans le *National Home Monthly* sous la rubrique *Patriotisme et charbon*. Les articles de ces trois revues atteignent probablement 750,000 foyers. Naturellement, ce n'est pas de la réclame commerciale, mais seulement des articles écrits en faveur du charbon canadien.

L'hon. M. CRERAR: Qui sont les auteurs des articles?